Le rendez-vous des élus

INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

Pour une décentralisation claire, lisible et efficace

Suite à la proposition du Premier ministre Sébastien Lecornu d'entraîner une nouvelle vague de décentralisation, Intercommunalités de France a adopté lors de son assemblée générale du 8 octobre à Toulouse la motion suivante.

« Les intercommunalités de France souhaitent la clarification des responsabilités respectives de l'État et des collectivités et leurs groupements. La multiplication des interventions croisées est inutilement coûteuse pour notre pays et le maintien d'un contrôle étatique sur les compétences décentralisées, voire parfois un doublonnement des responsabilités, entravent la conduite des projets locaux. Elle est également source de confusion sur le « qui fait quoi ? », pour nos concitoyens.

Depuis plus de trois décennies, tant la volonté du législateur que le volontarisme des élus locaux ont consacré le rôle incontournable de l'intercommunalité dans les domaines du développement économique local, de la transition écologique et de la cohésion sociale et territoriale.

Ce socle de responsabilités est compris des Français comme de tous les acteurs publics et privés qui concourent à ces politiques publiques essentielles. Les intercommunalités de France souhaitent que ce socle soit préservé, clarifié et renforcé afin de conforter l'efficacité des politiques publiques locales au service des habitants et dans le respect de la diversité des territoires.

Ce principe doit guider toute initiative à venir en matière de décentralisation. Une France davantage décentralisée, avec une véritable clarification des compétences, et un État déconcentré à l'organisation confortée et clarifiée, seront à la source du renouveau démocratique et institutionnel attendu par beaucoup d'acteurs et de citoyens. » ■

GOUVERNEMENT

Michel Fournier, la voix des territoires ruraux

Michel Fournier a été nommé ministre délégué à la Ruralité. Une nouvelle accueillie avec enthousiasme par les élus qui voient dans cette nomination la reconnaissance d'un engagement de longue haleine pour les communes rurales et leurs habitants.

Le 4 octobre dernier, le président national de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) avait marqué les esprits par une intervention dense, chaleureuse et sans langue de bois. Face aux maires de Saône-et-Loire, Michel Fournier avait défendu une ruralité vivante, exigeante et profondément moderne : *« la ruralité n'est pas une nostalgie du passé, c'est une promesse d'avenir. »* Maire de "Les Voivres" (Vosges) depuis 1989, Michel Fournier a rendu hommage au travail des élus ruraux. S'il a félicité l'action collective, Michel Fournier a aussi alerté sur la fatigue des maires, confrontés à une charge croissante et à une reconnaissance encore insuffisante. Il a plaidé avec force pour l'adoption du statut de l'élu local, véritable protection permettant de concilier vie professionnelle et engagement public : *« nous sommes les seuls éléments de stabilité de ce pays. Le "merci" qu'on attend, c'est la reconnaissance de ce que nous représentons. »*

Des convictions claires : jeunesse, parité, fiscalité, proximité

Le président de l'AMRF a également insisté sur la nécessité d'impliquer les jeunes et de recréer sans cesse de nouveaux noyaux d'engagement associatif et communal. Pour lui, l'avenir de la République des villages passe par la transmission et l'exemplarité : *« il faut avoir envie d'avoir envie. »*

Sur la parité, Michel Fournier a rappelé que de nombreuses petites communes l'appliquaient depuis longtemps, sans contrainte. Quant à la fiscalité locale, il a dénoncé la suppression de la taxe d'habitation, qui a selon lui, *« coupé le lien fiscal entre habitants et commune »*, proposant à la place une taxe communale citoyenne, modeste, mais universelle, pour recréer ce lien civique.

Enfin, il a défendu avec vigueur la commune comme cellule de base de la démocratie locale, face à la tentation de la centralisation : *« Plus on parle de décentralisation, plus on centralise, »* a-t-il lancé, appelant à conforter dans la Constitution : la compétence générale de la commune.

Une nomination symbolique et porteuse d'espoir

Dans son communiqué national, l'AMRF a salué la nomination d'un *« homme libre au service des territoires ruraux et des 22 millions de citoyens qui y vivent et les animent au quotidien »*. Deux semaines après un congrès national placé sous le thème « Le futur s'invente au village », cette entrée au gouvernement symbolise la volonté d'un dialogue renouvelé entre l'État et les élus de proximité. Pour les maires ruraux, cette nomination n'est pas seulement une fierté : c'est un signe d'espoir. L'espoir de voir enfin la ruralité, qui représente 88 % du territoire français, reconnue comme une priorité nationale.

Et pour reprendre les mots de Michel Fournier, désormais ministre : *« le pays a besoin de nous. Et nous, nous avons besoin de faire en sorte que ce pays aille mieux. »*

Cédric Michelin ■

AUTO JS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 36 Rue Voltaire
39260 MOIRANS EN MONTAGNE
877 713 776 RCS LONS LE SAUNIER

Non dissolution

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 30/06/2025, l'associée unique, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention sera faite au RCS de LONS LE SAUNIER.

Pour avis,

SCP Agnès BUSCOZ et Jean-Louis REVERCHON
Notaires associés à SAINT-CLAUDE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Agnès BUSCOZ, Notaire Associé de la SCP « Agnès BUSCOZ et Jean-Louis REVERCHON, notaires associés », titulaire d'un office notarial à SAINT-CLAUDE (39200), 29-31 rue du Pré, le 11 juillet 2025 a été constitué un groupement forestier ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination forestière composant son patrimoine.
Dénomination : GROUPEMENT FORESTIER DU CRET JOLI.
Siège : LES MOUSSIERES (39310) 21 route de Saint-Claude.
Durée : 99 années.
Le montant total des apports s'élève à CENT CINQUANTE-CINQ MILLE TRENTE TROIS EUROS (155 033,00 EUR), somme égale au montant du capital social.
Cession des parts : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé exploitant les biens forestiers du groupement. Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
Le premier gérant est, d'un commun accord entre les constituants : Monsieur Dominique MILLET.
La durée de ses fonctions est : illimitée.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis
Le notaire.

URBAN LOISIRS

SAS au capital de 63020 €
Siège social : 1055 RUE DE LA LIEME
39570 PERRIGNY
Modification au RCS de
LONS-LE-SAUNIER 524502911

Par décision des associés du 17/10/2025, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, créées ou à créer, ainsi que la gestion, l'animation et la valorisation de ces participations ; - L'animation du groupe constitué par la société et ses filiales, notamment par la définition et la mise en œuvre d'une politique commune, l'apport de services spécifiques, techniques, administratifs, juridiques, comptables, financiers, commerciaux, stratégiques ou de gestion ; - La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales, ainsi qu'à la coordination de leurs activités ; - La prestation de services à ses filiales ou participations, notamment dans les domaines de la gestion, de la stratégie, de la communication, du marketing, des ressources humaines, de la finance, de l'informatique, de la recherche et du développement, ou de toute autre assistance technique ou administrative ; - L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de tous biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'activité du groupe ; - La réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement ; - L'exploitation d'un centre de loisirs, notamment de bowling, laser game, aire de jeux pour enfants, etc… et plus généralement toutes activités de loisirs et de sport ; . Modification au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

EURL FRUITIERE DES REBELLES

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 600 euros
Siège social : 55 GRANDE RUE,
39460 FONCINE-LE-HAUT
499 810 356 R.C.S. LONS-LE-SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 04/06/2025, l'Associée Unique a nommé Monsieur François TARBY demeurant LES ESSARTS 25240 CHATELBLANC, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Madame Lucille JEUNET, démissionnaire.

COM'BY CAR

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 2 Avenue Jean de Chalon d'Arlay
39140 BLETTERANS
751 715 699 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 30/09/2024, l'associée unique, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention sera faite au RCS de LONS LE SAUNIER.

Pour avis,

HUISSIMMO 3

Société civile immobilière
au capital de 400 euros
Siège social : 48 Rue Lecourbe,
39000 LONS LE SAUNIER

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date des 14 et 15 octobre 2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobiière
Dénomination sociale : HUISSIMMO 3
Siège social : 48 Rue Lecourbe, 39000 LONS LE SAUNIER
Objet social : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 400 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Maître Caroline FAIRY, née le 09 février 1989 à DOUARNENEZ (29) demeurant 48 rue Lecourbe 39000 LONS LE SAUNIER
Maître Diego RIZZI, né le 18 novembre 1984 à ST VALLIER (26) demeurant 48 rue Lecourbe 39000 LONS LE SAUNIER
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par la majorité des trois-quarts des associés.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER.

Pour avis
La Gérance

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Frédérique PRACHT, Notaire à SALINS LES BAINS, 1 rue Gambetta, CRPCEN 39063, le 8 juillet 2025, Monsieur Sébastien Jean-Marie Albert HUNKELER, Menuisier, et Madame Aurélie BULLE, Aide soignante, demeurant ensemble à LIESLE (25440) 6 rue du Nord. Mariés à LIESLE (25440) le 27 mai 2023 sans contrat. Ils ont aménagé leur régime matrimonial avec apport à la communauté du bien constituant le logement de la famille. Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier à Me PRACHT, notaire à SALINS LES BAINS. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance compétent

---

SENTINELLE
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

17 Rue Eugène Hugo
54000 NANCY
Tél : 03.29.42.12.23
girardot@sentinelle-avocats.fr

OMNIBOX

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège Social : 16, Rue de l'église
39190 DIGNA
RCS LONS-LE-SAUNIER 891 842 684

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/09/2025, il résulte que :
La Société BOUILLIER PARTICIPATIONS, dont le siège social est sis ZA LES VAUVRES – 39190 COUSANCE (RCS LONS-LE-SAUNIER 479 877 482) a été nommée Présidente de la Société à compter du 30/09/2025 et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Thibaut BOUILLIER, démissionnaire.
Monsieur Thibaut BOUILLIER demeurant 16 Rue de l'Eglise – 39190 DIGNA a été nommé Directeur Général de la Société à compter du 30/09/2025 et pour une durée indéterminée.
Mention sera faite au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis

ETABLISSEMENTS BUFFARD

Société à responsabilité limitée
au capital de 192 000 euros
Siège social : 35 et 37 Rue Jean JAURES
39000 LONS LE SAUNIER
439 103 334 RCS LONS-LE-SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 28 Juin 2025, l'Associé Unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de conception vente installation de cuisines, d'ameublements et aménagements sur mesure, achat et vente de tout équipement de la maison et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL
La société a pour objet :
l'achat et la vente, la réparation de tous articles de télévision, hi-fi, matériel informatique, multimédia, téléphonie, disques, jeux, appareils radioélectriques et électroniques, appareils ménagers destinés à l'équipement de la personne et la maison et autres accessoires. Conception, vente et installation de cuisines, d'ameublements et aménagements sur mesure, achat et vente de tout équipement de la maison
- de réduire le capital de 192 000 euros à 76 910 euros par voie de réduction du nombre des parts.
L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-douze mille euros (192 000 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à soixante seize mille neuf cent dix euros (76 910 euros).

Pour avis
La Gérance

LEGALTYS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA TOUR DU MEIX, le 20 octobre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination sociale : DAS HOLDING
Siège social : LA TOUR DU MEIX (39270) 4 rue Au Tilleul,
Objet social : La prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations, de valeurs mobilières et de tous droits sociaux dans toutes sociétés, affaires ou entreprises ; La gestion de ses participations ; La réalisation éventuelle de prestations de direction, de conseil ainsi que de prestations financières, administratives, commerciales ou autres à son profit et au profit de toutes sociétés ou entreprises qu'elle contrôle ou non ; Toutes opérations mobilières, immobilières, administratives et financières susceptibles de faciliter le développement de l'activité de la société et de toutes sociétés qu'elle contrôle ou non ; La participation directe ou indirecte de la société dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 173 000 euros, constitué uniquement d'apports en nature
Président : M. Merlin RENNA, demeurant 1 Petit Chatel, 39170 LAVANS LES ST CLAUDE, est nommé président pour une durée illimitée.
Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'Associé Unique sont libres.
En cas de pluralité d'associés, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés à la majorité des voix.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis
Le Président

DCDJ

Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
porté à 56 100 euros
Siège social : 31 avenue
Jean de Chalon Arlay
39140 BLETTERANS
989 710 124 RCS LONS LE SAUNIER

Modification du capital

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 14 Octobre 2025 que le capital social a été augmenté de 56 000 euros par voie d'apport en nature d'un fonds artisanal et de commerce.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à cent euros (100 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à cinquante-six mille cent euros (56 100 €).

POUR AVIS
Le Président

annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Professionnel du droit ou particulier

Gagnez du temps

pour publier vos annonces judiciaires et légales

Sans intermédiaires Dans toute la France !

le Jura AGRICOLE ET RURAL

Publiez vos annonces en toute autonomie 24h24 - 7j/7

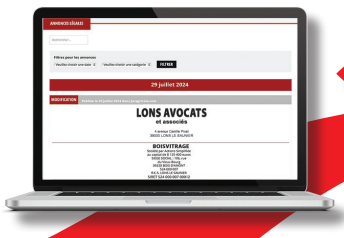

ou

Nous relisons votre annonce avant publication

Scannez ce QRCode pour en savoir plus

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : AUTO CONTROLE DU SURAN
Siège social: 140, Rue des marais – zac de la combe – 39320 VAL SURAN
Objet social : Le contrôle technique automobile et de tous véhicules à moteur.
Durée: 99 années
Capital: 5 000 €
Admission aux Assemblée et droits de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : En cas de pluralité d'associés, les actions de la société ne peuvent être cédées, directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit, y compris entre associés, qu'après obtention de l'agrément des associés, donné par décision collective adoptée à la majorité des droits de vote.
Président : Monsieur Sylvain PECCAUD demeurant 49, Route de barésia – 39130 THOIRIA
Immatriculation au RCS de LONS LE SAUNIER

Pour avis

Par ASSP en date du 16/10/2025, il a été constitué une SAS dénommée :
BARBER TAVAUX
Siège social : 29 route Nationale 39500 TAVAUX
Capital : 1000 €
Objet social :
- Toute activité de coiffure mixte et de barbier ainsi que la vente de produits et accessoires liés à la coiffure et à la mode.
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Président : M ALLAM Mustapha demeurant 5A rue Camille Claudel 39100 DOLE élu pour une durée de indéterminée.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

Par ASSP en date du 16/10/2025, il a été constitué une SAS dénommée :
DRIVE & GO EPICERIE
Siège social : 29 route Nationale 39500 TAVAUX
Capital : 1000 €
Objet social :
- Le commerce de détail de tous types de produits alimentaires et non alimentaires, de produits régionaux, de produits fromagers, de produits traiteurs, d'articles d'entretien ménager, de bazar et de textiles, de produits de jardin et de quincaillerie.
- Le commerce de détail de vins, alcools divers, et toutes boissons alcoolisées ou non.
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Président : M ALLAM Mustapha demeurant 5A rue Camille Claudel 39100 DOLE élu pour une durée de indéterminée.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/10/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : COUSINS
Sigle : SCI
Forme : SC
Capital social : 100 €
Siège social : 16 avenue Aristide Briand, 39100 DOLE
Objet social : acquisition par voie d'achat ou d'apport, en état futur d'achèvement ou achevé, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la construction, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe et le complément des biens et droits immobiliers en question.
Gérance : M. Quentin CAMPENET demeurant 16 Avenue Aristide Briand, 39100 DOLE
M. Mathis BLANC demeurant 9 Impasse des Champs la Vieille, 70400 FRAHIER-ET-CHATEBIER
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER

Aux termes d'un acte SSP, en date du 1 octobre 2025, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GARAGE DES EPENOTTES
Siège social : 69 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY 39100 DOLE
Forme : SASU
Capital : 200 Euros.
Objet social : La Société a pour objet : L'activité de négociant automobiles, l'achat et la vente de tous véhicules neufs ou d'occasion, commerce de détail de tous accessoires, équipements et pièces détachées se rapportant à l'automobile, de tous carburants, lubrifiants et produits d'entretien.
Président : Monsieur KARA PAUL demeurant 43A rue Jean Joseph Pallu, 39100 DOLE.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :
Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS LE SAUNIER

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE DU MONT ORGIER

Société à capital variable
Siège social :
5675 Granges Magnin
39 270 ORGELET
Agréée N°39 402
RCS de Lons le Saunier :
390 158 020

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Chers Sociétaires,
Vous êtes priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre Société de Fromagerie, qui se réunira le :
Mardi 18 novembre 2025 à 10 heures 00
Salle au-dessus du magasin -1 B Place du Colonel Varroz
39 270 ORGELET
Ordre du jour :
1) Rapports du commissaire à la scission et aux apports ;
2) Approbation du projet de traité d'apport partiel d'actif, approbation de l'apport qui y est stipulé, de son évaluation et de sa rémunération ; répartition des actions rémunérant l'apport-scission ;
3) Réalisation de l'apport ;
4) Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Pour le Conseil d'Administration,
Le Président,
Ludovic PONCET

LS PARTICIPATIONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 2388, Rue du Franche Comté
39220 BOIS D'AMONT
807 606 447 RCS LONS LE SAUNIER

AVIS DE FUSION

La société LS PARTICIPATIONS a établi en date du 30 janvier 2025 un projet de fusion établi par acte sous signature privée avec la société SAS ROYDOR, absorbée, société par actions simplifiée au capital de 54 000 euros, dont le siège social est 2388 RUE DE FRANCHE-COMTE, 39220 BOIS D AMONT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 350 739 199 RCS LONS LE SAUNIER.
Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 14 février 2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1er avril 2024.
En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société LS PARTICIPATIONS étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social de la société SAS ROYDOR depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés concernées, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société LS PARTICIPATIONS, la société SAS ROYDOR s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.
Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er avril 2024, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 1er avril 2024 jusqu'au 31 Mars 2025 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société LS PARTICIPATIONS et considérées comme accomplies par la société LS PARTICIPATIONS depuis le 1er avril 2024.

Pour avis
Le Gérant

OFFICE NOTARIAL CBJ NOTAIRES
1, Avenue de l'Europe
01100 OYONNAX

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux :
M. Jacky Daniel Roger MAZZOLINI et Mme Annie Yvette Marie-Jeanne MOUTON, demeurant à VILLARD-SAINT-SAUVEUR (39200), 17 Le Martinet . Mariés à la mairie de SAINT-CLAUDE (39200), le 19 septembre 1987, sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Bruno MILLET, notaire à SAINT-CLAUDE, le 11 septembre 1987. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Information concernant le changement de régime matrimonial :
Adoption du régime de la communauté universelle contenant une clause de préciput, une clause d'attribution de la communauté, une clause de dispense totale de calcul de récompense et de créance entre époux.
Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me TRIOLLIER, notaire à Oyonnax, (01100), 1 Avenue de l'Europe, le 16 octobre 2025.

Information concernant l'opposition :
Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me TRIOLLIER, notaire à Oyonnax (01100), 1 Avenue de l'Europe.

Pour avis et mention.
Me TRIOLLIER, notaire.

CABINET INFIRMIER COUSANCE

Société civile de moyens
au capital de 1 000 euros
Siège social : 150 Rue des Ecoles
39190 COUSANCE
819 560 186 RCS LONS-LE-SAUNIER

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 16 octobre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé
de transférer le siège social du 150 Rue des Ecoles, 39190 COUSANCE au 29 grande Rue 39190 COUSANCE à compter du 16 octobre 2025, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER.

Pour avis
La Gérance

SELARL RUEZ & ASSOCIES
13, Rue Macédonio Melloni
39100 DOLE

ENVOI EN POSSESSION

En l'absence d'héritiers réservataires
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Par testament olographe, en date à CHAINEE DES COUPIS, du 25 avril 1999, dont le procès-verbal du dépôt du testament a été signé le 17 octobre 2025 Monsieur Josef Anton BAUMELER, en son vivant retraité, demeurant à CHAINEE-DES-COUPIS (39120) 1 Rue des Pelouses.
Né à ENTLEBUCH, (SUISSE) le 19 juillet 1945.
Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Suisse.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à CHAINEE-DES-COUPIS (39120) (FRANCE), le 20 septembre 2025.
A institué un ou plusieurs légataires universels.
Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique RUEZ 13 rue Macédonio Melloni 39100 DOLE.

Pour avis.

LES CHENES

SCI au capital de 166 932,75 €
Siège social et de liquidation :
30 RUE DE CESY,
39600 ARBOIS
379 321 532 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération en date du 30/08/2025, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable.
Mr Benoît GRESSET, ancien Gérant, a été nommé liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé ARBOIS (39600) – 30 Rue de Cesy.
C'est à cette adresse que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis,
le Liquidateur.

Lisez et faites lire Le Jura Agricole et Rural :
www.juragricole.com

COOPÉRATIVE AGRICOLE INTERVAL

Les Sociétaires de la Coopérative Agricole INTERVAL sont convoqués à l'Assemblée de Section dont ils font-partie, au lieu, heure, jour et date fixés par le tableau suivant, et cela en préliminaire à l'Assemblée Générale Plénière qui se tiendra le JEUDI 18 DECEMBRE 2025 à 10h00 à la salle Festi'Val d'ARC LES GRAY.

1	Angirey - Autet - Frasne - Melin - Noidans Roche Vauconcourt - Vellexon	Mercredi 12/11	10h	SEVEUX Chez Berthe
2	Autrey les Gray - Champlitte - Chaumercenne Choye - Cult - Gray - Marnay - Noironte Talmay - Valay - Venère	Mercredi 12/11	20h	ARC LES GRAY Restaurant Chez l'Aurore
3	Bougnon - Jussey - Menoux - Ste Marie - Saulx	Jeudi 13/11	10h	GEVIGNEY Restaurant Felicie
4	Bletterans - Orbagna - Perrigny St Germain	Lundi 17/11	10h	COURLAOUX Salle des fêtes
5	Chaussin - Chemin - Parcey - Petit-Noir St Aubin - Tavaux	Mardi 18/11	10h	SAMPANS Restaurant Chalet du Mont Roland
6	Archelange - Orchamps - Sermange	Mardi 18/11	10h	
7	Arbois - Chamblay - Colonne Mont ss Vaudrey - Vadans	Mercredi 19/11	10h	GROZON Salle des fêtes
8	Cenans - Rioz - Villersexel	Jeudi 20/11	10h	ESPRELS Salle des fêtes
9	Champagnole - Salins les Bains	Lundi 24/11	10h	CENSEAU Restaurant Chez Barbara
10	Bourogne - Lure	Mercredi 26/11	10h	DORANS Salle des fêtes
11	Arinthod - Orgelet - St Amour - St Claude	Jeudi 27/11	10h	ST MAUR Salle des fêtes

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE DE SECTION :
- Lecture des rapports du Conseil d' Administration, des Commissaires aux Comptes, présentation du Compte de Résultat, du Bilan de l'exercice 2024/2025, du document sur les« écarts de prix» et des résolutions proposées aux A.G.P. Ordinaire et extraordinaire,
- Présentation des comptes consolidés et projets de résolutions portés à l'ordre du jour des Assemblées Plénières Ordinaire et Extraordinaire,
- Election des Délégués devant assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, par collège.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE :
- Rapport du Conseil d' Administration aux associés, rapport sur la gestion du groupe et présentation des comptes de l'exercice social et des comptes consolidés et du document sur les « écarts de prix »,
- Rapports de commissariat aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice 2024/2025,
- Examen, approbation des comptes et du bilan 2024/2025,
- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2024/2025,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement du Conseil d'Administration,
- Allocation globale au Conseil d'Administration,
- Fixation du budget formation des Administrateurs,
- Constatation de la variation du capital social,
- Approbation des conventions réglementées visées à l'art. 25 des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE EXTRAORDINAIRE :
- Prorogation de la durée de la société pour une période de 30 ans à compter de la date d'échéance initiale,
- Modification en conséquence de l'article relatif à la durée des statuts.
- Pouvoirs pour formalités

Quinze jours avant la tenue de l'Assemblée de Section, les Sociétaires peuvent, au siège de la Coopérative ou auprès de chaque dépôt, prendre connaissance des comptes annuels et consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés, des informations sur les écarts de prix et du texte des résolutions proposées.

Le Président,
D. VAGNAUX

Notez-le

Dernier délai pour la parution de vos annonces légales
PAPIER le mardi 17h
POUR UNE PARUTION
PAPIER LE VENDREDI

ET TOUJOURS PARUTION
IMMÉDIATE
SUR NOTRE SITE *INTERNET*